



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

**2020-01-15**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 14 janvier 2020, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Denis Beauchamp Thomas Lavoie  
France Nicolas Luc Beauchamp

Monsieur le conseiller James Gauthier était absent.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;  
Budget 2020 ;  
Immobilisation ;  
Taux de Taxes ;  
Droit passage Chemin St-Hyacinthe ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;
- 5- Adoption des procès-verbaux des 10 et 17 décembre 2019 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES :**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
  - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
- 9- **1<sup>ER</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
  - 10.1. **LÉGISLATION**
  - 10.2. **ADMINISTRATION**
    - 10.2.1. Politique de reconnaissance des employés (décision) ;
    - 10.2.2. Souper reconnaissance des employés et des membres bénévoles des comités de la municipalité (décision) ;
    - 10.2.3. Offre de services juridiques (décision) ;
    - 10.2.4. Renouvellement – cotisation annuelle SOCAN (décision) ;
    - 10.2.5. Dépôt calendrier annuel et du calendrier des matières résiduelles (information) ;
    - 10.2.6. Engagement d'une ressource administrative supplémentaire à temps partiel ;
  - 10.3. **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
  - 10.4. **AQUEDUC**
  - 10.5. **URBANISME**
    - 10.5.1. Suivi chemin Lefavre (information) ;
    - 10.5.2. Révision de règlements d'urbanisme (information) ;
  - 10.6. **VOIRIE**



**10.7. IMMOBILISATION MUNICIPALE**

**10.8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.8.1.** Autorisation à la municipalité de Lochaber pour présenter une demande de subvention PSPS auprès de la MRC dans le cadre de la lutte contre le roseau commun sur les chemins municipaux et provinciaux regroupement Notre-Dame-de-Bonsecours, Fassett, Lochaber Ouest, Montebello;

**10.8.2.** Projet de récupération (information) ;

**10.8.3.** Demande lettre d'appui projet lutte aux plantes exotiques envahissantes dans le lac Papineau ;

**11 COMITÉS :**

**11.1** Bibliothèque ;

**11.1.1** Responsable Biblio – informations générales ;

**11.2** Loisirs ;

**11.2.1** Responsable des loisirs – informations générales ;

**11.3** CLP ;

**11.3.1** Responsable du CLP - Informations générales ;

**11.4** Comité Famille MADA ;

**11.4.1** Responsable du comité famille - Information générale ;

**11.4.2** Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

**11.5** Bonsecours ;

**11.5.1** Journal le Bonsecours ;

**12 AFFAIRES NOUVELLES :**

**13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)**

**14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**1. MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et débute la rencontre du Conseil en ayant une pensée spéciale pour tous nos citoyens et citoyennes décédés au cours de l'année 2019.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-01-01**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté au point affaires nouvelles les points suivants :

- Souper de l'Association des personnes handicapées de Papineau ;
- Rétrocession du lot 5 363 730 ;
- Remboursement des frais - Activités loisirs 2018 ;
- Journée Réseau-Biblio – Atelier interactif.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**



**3. SUIVI DES DOSSIERS**

**Budget 2020 :** Le budget s'élève à 1 045 425 \$.

**Immobilisation 2020 :** Des immobilisations pour 205 000 \$ sont prévues pour l'année 2020.

**Taux de Taxes :** légère diminution de la taxe totale pour 2020

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Taxe foncière générale	0,7578	0,7578
SQ	0,0793	0,0750
Pavage	0,0488	0,0547
<b>Total des taxes</b>	<u>0,8859</u>	<u>0,8875</u>

**Droit de passage Chemin St-Hyacinthe :** un droit de passage a été accordé au Club Quad Petite-Nation jusqu'au 30 juin à la suite de l'installation de la signalisation adéquate.

**4. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune question.

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 17 DÉCEMBRE 2019**

**2020-01-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que les procès-verbaux du 10 et 17 décembre soient adoptés et consignés aux archives de la Municipalité tel que présentés.

**NOTE :** Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU**

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a été élu en décembre dernier pour siéger au Comité administratif 2020 de la MRC de Papineau.

**7. PRÉSENTATION**

Aucune présentation.

**8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**2020-01-03**

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit.



LÉGISLATION	799,27 \$
ADMINISTRATION	6 326,20 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	74,24 \$
VOIRIE	5 779,57 \$
URBANISME	3 789,24 \$
AQUEDUC	1 317,82 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	844,35 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	360,23 \$
SALAIRES & COTISATIONS	30 511,97 \$
QUOTE-PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	19 838,94 \$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>69 641,83 \$</b>

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

## **8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**2020-01-04**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 31 décembre 2019, tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9- 1<sup>ER</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**

Aucune question

### **10- AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **10.1 LÉGISLATION**

#### **10.2 ADMINISTRATION**

##### **10.2.1 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

**2020-01-05**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité reconnaît l'importance du travail accompli par ses employés au quotidien;

**CONSIDÉRANT** que nous vivons présentement une période difficile en lien avec la rétention et le recrutement de la main-d'œuvre qualifié;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite développer et maintenir un sentiment d'appartenance ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LA VOIE

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil mandate le comité des ressources humaines afin de leur soumettre une politique de reconnaissance des employés à une rencontre ultérieure.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**10.2.2 SOUPER RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**2020-01-06**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite reconnaître le travail accompli par ses employés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite reconnaître l'apport des membres bénévoles des différents comités de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue par le restaurant la Barque de Fassett;

**CONSIDÉRANT** que tous les conjoints sont invités à se joindre à ce souper;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise le paiement du repas, des élus, des employés ainsi que des bénévoles des comités de la municipalité, excluant toute boisson alcoolisée ;

Que les personnes accompagnant leur conjoint au souper devront elles-mêmes assumer le coût de leur repas ;

Et que cette dépense soit affectée au poste 02-11000-493 tel que prévu au budget.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2.3 OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE**

**2020-01-07**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels reçue en provenance du cabinet Simard Desrochers avocat inc ;

**CONSIDÉRANT** que la formule prévoit un support fixe au montant total de 300,00 \$ plus taxes applicables et qu'en cas de litige judiciaire devant les tribunaux les services seraient de 200\$ de l'heure plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil accepte l'offre de services reçue par le cabinet Simard Desrochers avocats inc pour l'année 2020, au montant de 300,00 \$ plus taxes applicables et en cas de litiges des frais de 200 \$ de l'heure seraient exigés.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2.4 RENOUVELLEMENT – COTISATION ANNUELLE SOCAN**

**2020-01-08**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de défrayer la cotisation 2020 à la SOCAN ;



**CONSIDÉRANT** que le coût relié à cette cotisation est d'un montant de 212.78 \$ taxes incluses ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise le renouvellement de la cotisation annuelle à la SOCAN au montant de 212.78 \$

*La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2.5 DÉPÔT DU CALENDRIER ANNUEL ET DU CALENDRIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le calendrier annuel sera imprimé et envoyé à la fin de cette semaine. Le calendrier comprenant les dates de la cueillette des ordures et du recyclage a été envoyé la semaine dernière.

En tenant compte de l'importance de diminuer nos coûts ainsi que notre consommation de papier, pour l'année 2020 le calendrier sera imprimé recto verso directement avec le photocopieur de la municipalité

Il faudra dès le printemps prochain que le conseil oriente l'administration en lien avec le format du calendrier 2021.

**10.2.6 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE SUPPLÉMENTAIRE À TEMPS PARTIEL**

**2020-01-09**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un retard dans plusieurs dossiers d'urbanisme et administratif suite à un manque d'effectif ;

**CONSIDÉRANT** que lors de la préparation du budget 2020 des sommes ont été réservées pour l'engagement d'une ressource supplémentaire pour mettre à niveau certains dossiers ;

**CONSIDÉRANT** que la ressource sera présente qu'une seule fois par semaine pour une période de sept heures ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Louise Beaulieu vient sporadiquement faire du remplacement lors de l'absence de la secrétaire-trésorière adjointe ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Beaulieu connaît déjà le programme Sygem ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'engagement de Madame Louise Beaulieu à raison de sept heures semaine pour la période nécessaire pour remettre les dossiers à jour.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**





**10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**

**10.4 AQUEDUC**

**10.5 URBANISME**

**10.5.1 SUIVI RÉTROCESSION TERRAIN /CHEMIN LEFAIVRE**

Une lettre sera acheminée à tous les propriétaires limitrophes du terrain de la municipalité afin qu'ils nous fassent connaître leur intention par écrit d'acquiescer ou de refuser proportionnellement à sa propriété le terrain de la municipalité. Nous vous fournirons plus d'informations ultérieurement.

**10.6 VOIRIE**

Monsieur le maire informe le Conseil que nous sommes toujours en attente de la réponse du ministère pour la subvention du RIRL qui permettra l'asphaltage du chemin Saint-Hyacinthe.

**10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE**

**10.8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.8.1 AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION PSPS AUPRÈS DE LA MRC DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX REGROUPEMENT NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS, FASSETT, MONTEBELLO, LOCHABER OUEST**

**2020-01-10**

- ATTENDU que la pousse de roseaux envahissants le long des chemins municipaux et provinciaux ainsi que sur quelques terrains privés présente un risque d'extension sur les rangs de la municipalité bordant la route 148 ;
- ATTENDU que la Municipalité de Canton de Lochaber travaille avec le MTQ afin d'éradiquer les roseaux envahissants et est en mesure de fournir un service de coupe des roseaux ;
- ATTENDU qu'une seule municipalité ne peut avoir un impact efficace dans la lutte contre le roseau ;
- ATTENDU que la Municipalité de Canton de Lochaber se propose d'introduire la demande de subvention « Politique de soutien aux projets structuraux » (PSPS) auprès de la MRC au nom des municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours, Fassett, Montebello et Lochaber Ouest pour la coupe et le bâchage le long des chemins municipaux et provinciaux durant 2 ans ;
- ATTENDU que le projet répond aux objectifs et orientations de la subvention PSPS et notamment en ce qui concerne la mise en commun de ressources entre les municipalités, les initiatives de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêts écologiques, ainsi que le respect des principes du développement durable et la valorisation des ressources physiques du territoire par leur protection ;
- ATTENDU que la subvention couvre jusqu'à 80 % du coût du projet et que de ce fait les municipalités ont à leur charge 20 % du coût total du projet.

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE**



**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours autorise la directrice générale adjointe de Canton de Lochaber en charge du dossier à présenter une demande de subvention auprès de la MRC Papineau pour le projet mentionné ci-dessus au nom des municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours, Fassett, Montebello et Lochaber Ouest ;

Qu'en cas d'obtention de la subvention, les fonds ainsi que l'apport de 20 % à charge des Municipalités seront répartis au prorata des inventaires de roseaux à éradiquer sur chaque municipalité.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.8.2 PROJET DE RÉCUPÉRATION**

**2020-01-11**

**CONSIDÉRANT** que 17% des articles déposés au recyclage doivent être rejetés et envoyés au site d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de continuer les actions de sensibilisation auprès des contribuables ;

**CONSIDÉRANT** que des outils sont disponibles pour sensibiliser les étudiants tant au niveau primaire que secondaire;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil mandate monsieur le maire à titre de représentant de la municipalité et représentant de la MRC de Papineau afin qu'il sollicite la collaboration des municipalités de la MRC de Papineau pour que des actions communes soient entreprises dans le but de réduire les coûts d'exploitation de Tricentris et de mieux sensibiliser les contribuables ;

Et que copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Papineau.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.8.3 DEMANDE LETTRE D'APPUI PROJET LUTTE AUX PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC PAPINEAU**

**2020-01-12**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité tient à protéger les écosystèmes riches du lac Papineau ce qui en fait un joyau naturel important ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir un milieu de vie de qualité à ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de faire la lutte aux plantes exotiques envahissantes dans le lac Papineau;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil appuie la démarche de Conservation de la nature dans sa lutte aux plantes exotiques envahissantes dans le lac Papineau demandant une subvention auprès de la fondation de la faune du Québec (FFQ) ;





Et qu'une lettre soit envoyée à Conservation de la nature confirmant l'appui de la Municipalité dans la réalisation de ce projet.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

## **10 COMITÉS**

### **11.1 BIBLIOTHÈQUE**

#### **11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Monsieur le maire informe le Conseil que la facture de l'adhésion a été payée au montant de 1 648 \$ et que cette somme comprend l'accès gratuitement à l'internet.

### **11.2 LOISIRS**

#### **11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Madame France Nicolas nous fait rapport de l'activité de la fête de Noël. Cette année, il y a eu 39 inscriptions dont 7 enfants étaient absents. Le réaménagement de l'accueil fut grandement apprécié. Les cadeaux ont été achetés à l'imprimerie de Papineauville ce qui a favorisé l'achat local en plus de réduire les déplacements des responsables. Les dépenses s'élèvent au montant de 1 526,42 \$. Ce montant inclut l'achat du costume du père Noël et l'achat du tissu pour la fabrication des sacs pour le transport des cadeaux, donc la dépense réelle pour l'activité 2019 s'élève à 1 218,61 \$. Les responsables de l'activité adressent un remerciement aux élus et aux membres du personnel qui de près ou de loin, ont contribué à la réussite de l'activité. Un remerciement très chaleureux à Monsieur Robert Martin à titre de représentant officiel du Père Noël.

Monsieur Denis Beauchamp tient à féliciter Mesdames Nicole Charlebois et France Nicolas pour l'organisation de cette fête rassembleuse.

### **11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)**

#### **11.3.1 RESPONSABLE CLP INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Monsieur Denis Beauchamp informe les citoyens présents que des passes gratuites sont disponibles au bureau de l'Hôtel-de-Ville pour l'accès aux pistes de Ski la Seigneurie.

### **11.4. COMITÉ FAMILLE**

#### **11.4.1 RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Madame Lavoie discute de la possibilité d'organiser une fête pour briser l'isolement de nos citoyens aînés. Elle demande aux autres membres du Conseil de lui suggérer des activités. Nous reviendrons sur le sujet au mois de février.

#### **11.4.2 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (VOLET 2) – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

**2020-01-13**

ATTENDU l'adoption de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau prévue lors de l'assemblée du Conseil des maires du 18 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie de la population sur son territoire ;



- ATTENDU l'appel de projets du Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur des aînés se terminant le 11 décembre 2019 ;
- ATTENDU que dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une aide financière représentant 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet soit un total de 75 000 \$ sur 36 mois ;
- ATTENDU l'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en œuvre des plans d'action MADA est ressortie prioritaire lors de la consultation publique dans le cadre d'une mobilisation de la Table de développement social Papineau tenue le 18 novembre 2018 et que cette initiative figure au plan d'action 2020-2024 de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que la MRC, en collaboration avec la Table de développement social Papineau et le Comité régional du 3e Âge, assurera la coordination des travaux ;
- ATTENDU que les municipalités suivantes participent à la demande collective, car elles ont des plans d'action MADA à jour et qu'elles pourront bénéficier des services de cette ressource humaine : Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Pages, Lac Simon, Montebello, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Papineauville, Notre-Dame-de-la-Paix, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, St-Émile-de-Suffolk, Thurso et Val-des-Bois;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

#### **ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal accepte que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours participe à cette demande collective ;

Et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.5 BONSECOURS**

La prochaine parution du journal le Bonsecours aura lieu dans la première semaine de mars. Si vous avez des textes à soumettre, il faudra les transmettre au plus tard le 14 février à la secrétaire-trésorière adjointe, à l'adresse courriel suivante : mun@ndbonsecours.com.

Il a été mentionné qu'à l'avenir le point en lien avec le journal Bonsecours devra être retiré de la section comité puisqu'il n'y a plus de comité de formé pour la conception du journal qui a été confié au personnel administratif de la municipalité.

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **12.1 SOUPER BÉNÉFICE ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU**

Monsieur le maire informe le Conseil que l'Association des personnes handicapées de Papineau organise un souper-bénéfice le 14 mars prochain au coût de 50, \$. L'information sera mise sur notre page web ainsi que notre page Facebook pour diffusion.



## **12.2 RÉTROCESSION DU LOT 5 363 730**

**2020-01-14**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 128-94 relativement à la fermeture du chemin Lefavre;

**CONSIDÉRANT** l'avis juridique de Me Rino Soucy, avocat de la firme Danton Rainville, en date du 15 novembre 2012 déposé au dossier;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne veut pas rouvrir le chemin Lefavre au public et n'a aucune utilité de l'assiette de l'ancien chemin, lot 5 363 730 Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'article 997 du *Code civil du Québec*, le propriétaire dont le fonds est enclavé, soit qu'il n'ait aucune issue sur la voie publique, soit que l'issue soit insuffisante, difficile ou impraticable, peut, exiger de l'un de ces voisins qu'il lui fournisse le passage nécessaire à l'utilisation et à l'exploitation de son fonds;

**CONSIDÉRANT** l'historique des lieux à l'effet que l'assiette de l'ancien chemin Lefavre était un ancien chemin de colonisation et que malgré sa fermeture en 1994, il a toujours été utilisé par les propriétaires pour accéder à leur lot enclavé ;

**CONSIDÉRANT** que l'assiette de l'ancien chemin Lefavre est le passage le plus pratique et accessible pour accéder aux lots enclavés adjacents audit ancien chemin ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des lots enclavées devront utiliser ce lot 5 363 730 comme chemin privé advenant qu'ils aient intention de construire un immeuble sur leur lot ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne veut pas devoir accorder des servitudes conventionnelles et/ou avoir quelque responsabilité à l'égard de ce futur chemin privé ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité désire rétrocéder l'assiette du chemin Lefavre aux propriétaires des lots enclavés longeant le dit chemin Lefavre en fonction de 50% de l'assiette du chemin au prorata de la façade de chacun des lots concernés;

**CONSIDÉRANT** que cette rétrocession a pour but de permettre aux propriétaires des lots enclavés d'établir un chemin privé de manière à pouvoir autoriser des permis de lotissement et de construction ayant front sur ce futur chemin privé et selon la réglementation en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

### **ET RÉSOLU :**

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours s'engage à rétrocéder l'assiette du chemin Lefavre (lot 5 363 730) aux propriétaires des lots enclavés longeant ledit chemin Lefavre en fonction de 50% de l'assiette du chemin au prorata de la façade de chacun des lots concernés, tel qu'il appert du plan approximatif joint à la présente résolution ;

Que la rétrocession sera faite aux conditions suivantes, l'acte de rétrocession devant inclure lesdites conditions :

La rétrocession des parcelles du lot 5 363 730 sera faite pour la somme de 100.00\$ pour chacune des parcelles ainsi rétrocédées ;

Tous et chacun des cessionnaires doivent octroyer une servitude de passage sur les parcelles de l'assiette de l'ancien chemin acquises à tous les autres lots enclavés ;



Qu'advenant le refus d'un ou plusieurs propriétaires d'accepter ladite rétrocession, tout autre propriétaire de lots enclavés adjacents à l'assiette du chemin Lefavre pourra se voir céder la parcelle refusée. Ces rétrocessions seront alors accordées au premier offrant.

Que ce conseil autorise la Directrice générale à retenir les services d'un arpenteur-géomètre afin de préparer les plans et documents nécessaires pour diviser le lot 5 363 730 du Cadastre du Québec en parcelles afin de permettre la rétrocession.

Que ce conseil autorise la Directrice générale à mandater un notaire afin de préparer les actes de rétrocessions et autres démarches juridiques nécessaires afin de permettre la rétrocession ;

Que les frais d'arpentage seront assumés par la Municipalité.

Que les frais juridiques et notariés seront partagés à parts égales entre la Municipalité et les cessionnaires.

Que cette résolution abroge les résolutions 2018-04-122 et 2019-10-238

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à chacun des propriétaires visés.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

### **12.3 REMBOURSEMENT DES FRAIS - ACTIVITÉS LOISIRS 2018**

**2020-01-15**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de contribuer au bien-être de ses citoyennes et citoyens via l'activité physique ;

**CONSIDÉRANT** que la résolution numéro 2015-11-320 autorisant le paiement des frais pour les activités physiques ne prévoit pas une période limite pour demander le remboursement des factures soumises ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

#### **ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal autorise le remboursement des factures de 2018 soumises par un citoyen pour les activités physiques de ces enfants ;

Et que ce point soit reporté à la prochaine rencontre afin de discuter des modalités à prévoir pour l'avenir.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12.4 JOURNÉE RÉSEAU-BIBLIO – ATELIER INTERACTIF**

**2020-01-16**

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue du Réseau-Biblio à un atelier interactif sur les techniques d'animation et d'activités de médiation autour de la littérature jeunesse pour les groupes de 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 ans et plus ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la responsable du comité bibliothèque de la municipalité à participer à cet atelier formateur ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE



**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise Madame Lucie Lavoie à assister à l'atelier interactif sur les techniques d'animation et d'activités de médiation autour de la littérature jeunesse pour les groupes de 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 ans et plus, et que les coûts d'inscriptions et de déplacement lui soient remboursés.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Prévost demande s'il serait possible que le journal Le Bonsecours soit disposé autrement sur le site interne car il n'est pas convivial à lire de cette façon. Pour l'édition de décembre nous n'avons pas eu le temps de remédier à la situation nous allons tenter de corriger le désagrément pour la prochaine parution.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-01-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 19h35

**Adoptée.**

Carol Fortier  
Maire

Lorraine Briand  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière





PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

**2020-01-28**

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 27 janvier 2020, à 13 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Denis Beauchamp Thomas Lavoie  
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du Programme d'aide à la voirie locale – mesures particulières (RIRL-2018-828) ;
- 4- Levée de l'assemblée ;

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-01-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS  
**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ouverte à 13h30

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-01-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES (RIRL 2018-828)**

**2020-01-20**

**ATTENDU** que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des





investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRLL et RIRL ;

**ATTENDU** que le ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

**ATTENDU** que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU** que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU** que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;

Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ATTENDU** que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU** que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER appuyé par MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 13h45.

**NOTE :** Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

.....  
*Carol Fortier*  
Carol Fortier  
Maire

.....  
*Lorraine Briand*  
Lorraine Briand  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière